

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-26/03-28

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 26 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2024

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (20) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (2) : DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services,
M. André MORALES, Responsable des Services Financiers.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE CAROMB
A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE VAUCLUSE – ANNEE 2024

Monsieur Marc Boulon, rapporteur, expose à l'assemblée :

Notre commune est adhérente depuis plusieurs années de la Fédération nationale des Communes forestières de Vaucluse.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de continuer à bénéficier de l'accompagnement de cette association, je vous propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2024, pour un montant de 600 €.

**Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
DECIDE**

- de valider le principe d'adhésion de la Commune de Caromb à l'Association des Communes Forestières de Vaucluse au titre de l'année 2024 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion y afférent ainsi que toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 ;
- d'autoriser Madame le Maire à régler le montant de 600 €, équivalant au montant de l'adhésion pour l'année 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 27 Mars 2024

La Secrétaire de Séance



Elisabeth BELLENGER



Le Maire



Valérie MICHELIER